



Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal

Mercredi 12 Juin 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Convocation :

5 Juin 2024

Affichage convocation :

5 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le douze Juin à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence, ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à DI MALTA Magali, BOURSON Marie-Charlotte ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. ROTHAN Benoit a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du mercredi 12 Juin 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Décision modificative sur opération budgétaire au BP 2024 de la Commune
- Convention Points d'Apports Volontaires avec le SIEDMTO
- Approbation du Rapport sur l'eau 2023
- Bureau de vote des élections législatives
- Offre et vacance de poste – Secrétariat de Mairie
- Communications et questions diverses

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 Juin 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le douze Juin à vingt heures

Convocation :

5 Juin 2024

Affichage convocation :

5 Juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence, ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, VAILLOT Mathieu ayant donné pouvoir à DI MALTA Magali, BOURSON Marie-Charlotte ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. ROTHAN Benoit a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose l'ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Approbation du Rapport sur l'eau 2023
- Bureau de vote des élections législatives
- Offre et vacance de poste – Secrétariat de Mairie

L'ajout de ces 3 points est accordé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget 2024 de la Commune :

❖ Section d'investissement : Dépenses :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : compte 2152 : + 18 000 €

❖ Section d'investissement : Recettes :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : compte 238 : + 18 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE ces modifications budgétaires sur le BP 2024 de la Commune.

CONVENTION POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES - SIEDMTO

Monsieur le Maire rappelle que la collecte des déchets ménagers et assimilés est mise en œuvre par le SIEDMTO dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ». Le règlement de collecte constitue le document de référence quant aux règles qui régissent le service.

Dans ce cadre, le SIEDMTO déploie sur son territoire des points d'apports volontaires destinés à recueillir le verre et le papier (journaux, revues, magazines). Le terrain d'assiette de ces points d'apport volontaires est fourni par la commune d'implantation.

Le Comité Syndical du SIEDMTO du 11 Octobre 2023 a validé la formalisation d'une convention pour la mise à disposition des Points d'Apports Volontaires (PAV) pour le verre et les papiers – journaux – magazines, sur le territoire de chaque commune.

Monsieur le Maire présente la convention à l'ensemble du Conseil Municipal et propose son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention « Points d'Apports Volontaires » qui est annexée à la délibération.

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 JUIN ET DU 7 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE LA GARDE DU BUREAU DE VOTE du 30 Juin et du 7 Juillet 2024 selon les horaires et les membres suivants :

Election Législative du 30 Juin 2024	Election Législative du 7 Juillet 2024
<p><u>8H00 A 10H00</u> : Laurent CORDIER, Marie-Charlotte BOURSON <u>10H00 A 12H00</u> : Jean-Raymond LUDOT, Christine LACAILLE <u>12H00 A 14H00</u> : Isabelle LEBOEUF, Magali DI MALTA <u>14H00 A 16H00</u> : Francis AZIERE, Florence GOGIEN <u>16H00 A 18H00</u> : Benoit ROTHAN, Marie Thérèse LAMOTTE</p> <p>-----</p> <p>PRESIDENT : Jean-Marie CASTEX ASSESEURS : Sylvain ROGER, Jean-Raymond LUDOT SCRUTATEURS : Marie Thérèse LAMOTTE, Benoit ROTHAN SECRETAIRE : Mathieu ROYER</p>	<p><u>8H00 A 10H00</u> : Antonio CARNEIRO, Mathieu ROYER <u>10H00 A 12H00</u> : Jean-Raymond LUDOT, Christine LACAILLE <u>12H00 A 14H00</u> : Isabelle LEBOEUF, Mathieu VAILLOT <u>14H00 A 16H00</u> : Francis AZIERE, Florence GOGIEN <u>16H00 A 18H00</u> : Vincent GERLIER, Sylvain ROGER</p> <p>-----</p> <p>PRESIDENT : Jean-Marie CASTEX ASSESEURS : Sylvain ROGER, Jean-Raymond LUDOT SCRUTATEURS : Christine LACAILLE, Vincent GERLIER SECRETAIRE : Patricia CASTEX</p>

FESTIVITES DU 13 JUILLET

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de connaître le nombre de conseillers disponibles pour apporter leur aide lors des festivités qui auront lieu le 13 Juillet.

Il indique que le programme des festivités sera similaire à celui de 2023 et rappelle que la Flamme Olympique passera à Troyes ce même-jour.

OFFRE D'EMPLOI ET VACANCE DE POSTE – AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire annonce qu'il y a lieu de procéder à la publication d'une offre d'emploi suite au départ d'un agent. Il explique qu'une déclaration de vacance de poste doit également être faite auprès du Centre de Gestion de l'Aube.

Monsieur le Maire précise les différentes missions liées à ce poste et sollicite le Conseil Municipal sur les grades à proposer dans l'offre d'emploi pour les futurs candidats. Monsieur le Maire précise que ce poste serait vacant au 19/08/2024.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à publier une offre d'emploi pour un poste de secrétaire général de Mairie avec les grades suivants : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et Rédacteur Territorial, à hauteur de 17 heures hebdomadaires à compter du 19/08/2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer une déclaration de vacance de poste pour un poste de secrétaire général de Mairie avec les grades suivants : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et Rédacteur Territorial, à hauteur de 17 heures hebdomadaires à compter du 19/08/2024.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023

Monsieur le Maire annonce avoir reçu le RPQS 2023 de la part des services de Troyes Champagne Métropole. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

Distribution de bacs à déchets alimentaires : Monsieur le Maire annonce que le SIEDMTO va doter chaque foyer d'un bac à déchets alimentaires. Cette distribution aura lieu en novembre et le SIEDMTO demande à la Mairie si les élus peuvent apporter leur aide pour la distribution.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas apporter son aide et précise qu'il n'existe pas de lieu sécurisé sur la Commune qui permettrait de stocker ces bacs durant 9 jours, comme demandé par le SIEDMTO.

Tour de France : Monsieur le Maire rappelle que le Tour de France passera sur le finage de Rouilly-Saint-Loup le Dimanche 7 Juillet.

A ce titre, la Commune a été sollicitée afin de mettre en place des barrières permettant de sécuriser cet évènement. Le barriérage se fera le Vendredi 5 Juillet.

Point sur les travaux de voirie : Monsieur le Maire précise que le calendrier des travaux est respecté et que le goudronnage de la Rue des Grèves aura lieu les 28 et 29 Juin prochains.

Révision du PLU : Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de la part de Madame la Préfète dans lequel il lui est demandé d'effectuer un choix quant au bureau d'études qui se chargera de la révision du PLU de la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'une réponse a été faite par courrier à Madame la Préfète pour l'informer qu'un entretien a eu lieu avec Madame la Directrice du Syndicat DEPART et que les travaux sur ce point continuent.

Arrêté municipal sur les horaires de bruits : Monsieur le Maire informe qu'il a pris un arrêté modifiant les horaires relatifs aux bruits dans les propriétés privées.

Un seul changement a été opéré par rapport à l'arrêté Préfectoral :

- Bruits autorisés le samedi entre 14H et 18H à la place de 15H à 19H.

Sacs de tri : Monsieur le Maire annonce qu'un distributeur de sacs de tri a été installé afin que les habitants puissent s'approvisionner en toute autonomie en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie.

Camion des pompiers : Vendu au prix de 1 500 €.

Vol de panneaux de signalisation : Une plainte a été déposée en Gendarmerie pour le vol du panneau d'entrée de Commune et de 4 panneaux liés à la SNCF.

Séance levée à 21H07.

12/06/2024

M. CASTEX Jean-Marie		M. ROYER Mathieu	<i>Absent excusé ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain</i>
M. ROGER Sylvain		VAILLOT Mathieu	<i>Absent excusé ayant donné pouvoir à DI MALTA Magali</i>
Mme GOGIEN Florence		M. ROTHAN Benoît	
M. CORDIER Laurent		M. LUDOT Jean-Raymond	
Mme LEBOEUF Isabelle		Mme DI MALTA Magali	
M. AZIERE Francis	<i>Absent excusé ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence</i>	M. CARNEIRO Antonio	
Mme LACAILLE Christine		Mme BOURSON Marie-Charlotte	<i>Absente excusée ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie</i>
Mme LAMOTTE Marie Thérèse			